

L'Écho de la rivière



Municipalité
de
Pike River

MARS 2025

Bulletin municipal

Bienvenue Mars

*“La promesse du
printemps, la toile sur
laquelle la nature peint de
nouvelles couleurs”*



Achetons québécois

Les Québécois peuvent faire un choix déterminant pour nos entreprises, nos emplois et nos régions : celui d'acheter des produits québécois.

Soutenons les gens de chez nous! Visitez le site Web: <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/achetons-quebecois>

Dans votre bulletin municipal ce mois-ci:

- ◆ P 2 - Rappel des nuisances
- ◆ P 3 - Suite rappel des nuisances
- ◆ P 4 - Mieux récupérer pour bien recycler
- ◆ P 5 - Zone Éco (Écocentre de Cowansville)
- ◆ P 6 - Consignation
- ◆ P 7 - Consignation (points de dépôts)
- ◆ P 8 - Nouveaux administrateurs de Pikeriverains en action / Concours photos calendrier 2026
- ◆ P 9 - Conte à la Médiathèque
- ◆ P10- En cas d'inondation
- ◆ P11- Gouvernement du Québec - Programme pour soutenir nos entreprises
- ◆ P12- Recette du Mois; casserole de poisson à la brésilienne
- ◆ P13- Conseils Santé au Naturel
- ◆ P14 - Journée Mondiale de l'Eau
- ◆ P15 - (Suite, Journée Mondiale de l'Eau)
- ◆ P16 -Médiathèque / Poste Canada

Je me souviens d'acheter local



En savoir plus

<https://lesproduitsduquebec.com/>

NUISANCES

Voici un rappel des nuisances qui ne sont pas tolérées sur le territoire de la municipalité concernant la propriété privée, et ce tant les résidences permanentes, secondaires et les fermes.

Ce règlement a été adopté pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité.

Constitue une nuisance et est prohibé le fait par le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble :



- de laisser un bâtiment ou une construction dans un état de détérioration ou dans un état de mauvais entretien qui représente un danger public pour la santé ou la sécurité des citoyens.

- de déposer ou laisser, ou permettre que soient déposés ou laissés sur un immeuble des ordures ménagères, des débris, des déchets, des bouteilles vides, de la ferraille, des rebuts de toutes sortes, des substances nauséabondes, des animaux morts, des amoncellements de

terre, de pierre, de brique, de béton ou de quelconque matériau de construction ou de démolition, du fumier, des vieux pneus, des carcasses ou parties de véhicules routiers.

- de déposer ou de jeter dans ou sur tout immeuble sur le territoire de la municipalité un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans et non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement. La présence des boîtes de camion, des remorques, wagon de trains ou tout autre élément conçu à l'origine pour transporter de biens ou matériaux.



- d'utiliser cet immeuble comme dépotoir de rebuts, de déchets ou de ferrailles.



NUISANCES

- de permettre sur un tel immeuble des arbres morts, des amas de branches, de broussailles, de racines d'arbres, des hautes herbes ou de gazon dont la hauteur excède 15 cm (6 pouces).
- de laisser croître sur un tel immeuble de l'herbe à puces (*Rhus radicans*) et/ou de l'herbe à poux (*Ambrosia* spp) constitue une nuisance et est prohibé.
- de réparer, modifier, transformer, repeindre ou effectuer l'entretien de tout véhicule routier sur toute propriété privée de façon à troubler la circulation, le repos, le confort, la tranquillité, le bien-être du voisinage, ou autrement soit par le bruit, l'odeur, la fumée ou autre émanation.
- de laisser des constructions ou des structures dans un état de détérioration ou dans un état de mauvais entretien de sorte que la pourriture, la rouille, la vermine s'y infiltrent et menacent la sécurité et la santé publiques ou constituent un danger.
- déposer ou de laisser déposer des huiles d'origine végétale, animale ou minérale ou de la graisse d'origine végétale ou animale à l'extérieur d'un bâtiment ailleurs que dans un contenant étanche fabriqué de métal ou de matière plastique et muni et fermé par un couvercle lui-même étanche.



Toute personne créant, causant ou permettant que soit créée ou causée une nuisance contrevient au présent règlement et est passible s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1000 \$ pour une personne physique et d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2000 \$ pour une personne morale.

En cas de récidive, l'amende minimale est de 200 \$ et l'amende maximale de 2000 \$ pour une personne physique, et l'amende minimale est de 400 \$ et maximale de 4000 \$ pour une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.

À chacun de nous de faire notre part pour faire de notre milieu, un endroit agréable où vivre.



Mieux récupérer pour bien recycler

Source: <https://bacimpact.ca/mieux-recuperer-pour-bien-recycler>



La différence entre récupération et recyclage.

La récupération et le recyclage, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on fait à la maison, c'est de la récupération : on fait un premier geste de tri des matières recyclables qu'on dépose dans le bac de récupération. Le recyclage, c'est quand le contenu du bac est transformé après son passage au centre de tri. Les matières recyclables redeviennent de la matière première et peuvent ensuite avoir une deuxième vie.

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué. Il suffit de se poser la question : Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé ? Voici quelques astuces pour savoir comment les reconnaître.

Contenants

Souples ou rigides, les contenants sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal.

Un indice pour les reconnaître ? Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemple de contenants :

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème sure
- Etc.



Emballages

Comme les contenants, les emballages sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal.

Et eux, on les reconnaît comment? Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple d'emballages :

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier.
- Etc.



Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

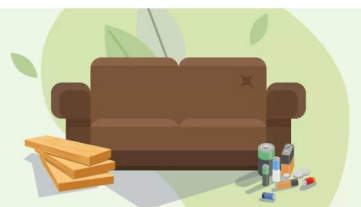
Exemple d'imprimés :

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes • Etc.





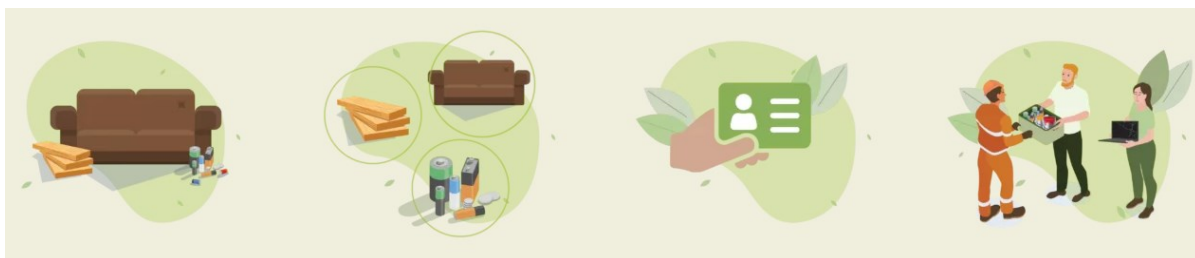
ÉCOCENTRE DE COWANSVILLE



Depuis 2020, **Zone-Éco** permet aux citoyens de Brome-Missisquoi de disposer gratuitement de leurs matières. En plus d'être un espace de réemploi, les matières apportées au site de **Zone-Éco** sont revalorisées de plusieurs manières. Que ce soit de la matière organique transformée en compost, des matériaux récupérés ou des résidus domestiques, **Zone-Éco** recherche constamment différents débouchés pour trouver les meilleures façons de revaloriser les matières et ainsi contribuer à réduire les impacts environnementaux et favoriser des gestes écoresponsables!

PRÉPAREZ VOTRE VISITE EN 4 ÉTAPES

Aidez-nous à disposer responsablement de vos matières résiduelles. Avec nos conseils vous contribuez concrètement à sauver la planète! Ces 4 étapes faciliteront votre visite.



Vérifiez les matières acceptées et les horaires d'ouverture

Triez les matières avant votre arrivée

Apportez votre pièce d'identité et des souliers fermés

Déposez vous-mêmes vos matières aux espaces prévus selon les règlements et procédures

HEURES D'OUVERTURE ZONE-ÉCO

Lundi - jeudi : 7 h 30 à 16 h 30 / Vendredi : 7 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi (écocentre seulement) : 8 h à 12 h et 12h30 à 16h

L'heure de fermeture correspond à l'heure à laquelle vous devez avoir quitté le site. Il faut donc prévoir l'heure d'arrivée en fonction de la taille du chargement.

CONTACTEZ-NOUS Téléphone : [450 263-2351](tel:450-263-2351)





Adresse : 2500, rang Saint-Joseph Cowansville (Québec) J2K 0R7 / **Courriel** : info@zone-eco.ca

Une autre nouveauté en gestion des matières résiduelles pour 2025 : des nouveaux contenants consignés!


Depuis le 1er mars, entrée en vigueur de la 2^e phase de la modernisation du système de consigne et ouverture d'un premier dépôt sur notre territoire.

Les contenants de boisson prête-à-boire de 100 ml à 2 L en plastique sont maintenant consignés.

Voici quelques exemples :

-  Bouteilles de boisson gazeuse, d'eau et d'eau pétillante
-  Bouteilles de jus
-  Bouteille de lait
-  Bouteilles de spiritueux

Pour pouvoir être en mesure de gérer tous ces nouveaux contenants, des lieux de retour Consignation commencent à voir le jour sur le territoire québécois. Sur le territoire de la MRC, un de ces lieux a ouvert dernièrement (et d'autres sont à venir!).

 À Bromont : 82, boulevard de Bromont – local G-101

Ce lieu permettra de récupérer de plus grandes quantités de contenants de boisson consignés de façon rapide et efficace.

Pour plus de détails au sujet de la modernisation du système de consigne, visitez : <https://consignation.ca/>

**Nouveaux contenants
consignés et un
premier lieu de retour
Consignation dans
Brome-Missisquoi**



- Bouteilles de lait en plastique**
- Bouteilles de spiritueux en plastique**
- Bouteilles de jus en plastique**
- Bouteilles de boisson gazeuse, d'eau et d'eau pétillante en plastique**

**Toutes en plastique.
Toutes consignées.**



**Un premier lieu de retour sur
le territoire de la MRC**



Bromont

82, boulevard de Bromont, local G-101

Aussi 2 autres points de dépôts se trouvent à Saint-Jean-sur-Richelieu.

- ◆ 1005, boulevard du Séminaire Nord, local 8
- ◆ 290, boulevard Saint-Luc, local 28



Des Nouvelles de Pikeriverains en Action

pikeriverains en Action, le comité de loisirs de Pike River, est heureux de présenter le nouveau conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale annuelle du 25 février 2025.

La nouvelle équipe est :

Présidente – Patricia Rachofsky

Vice-présidente – Annie Vaillancourt

Secrétaire/Trésorière – Marianne Cardinal

Administrateurs – Sandrine Guérard-Henderickx et Jérémie Robert

Concours de photos / Calendrier 2026

Le concours de photos pour le calendrier municipal aura lieu encore cette année.

Nous encourageons les citoyens de Pike River à se préparer à prendre leurs plus belles photos de paysages pour ce concours.

Plus de détails suivront dans les prochains bulletins l'Écho de la Rivière.



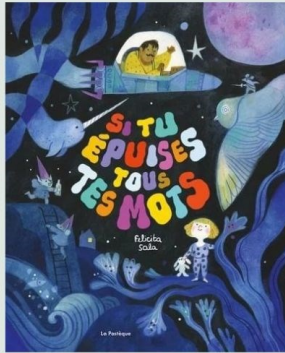


Médiathèque
de Pike River

L'HEURE DU CONTE

Samedi 5 avril

de 10h à 11h30



- **Lecture du conte,**
(Si tu épuises tous tes mots)
- **Présenté par Cloclo et la MDJ Le Boum,**
suivi d'une animation et d'une petite
collation

Bienvenue à tous les enfants de 3 à 12 ans

**Médiathèque (2è étage),
Hôtel de ville de Pike River
548, route 202**



#déjàprêt
#InondationsQuébec



En cas d'inondation, êtes-vous prêt ?

En situation
d'urgence ou
de sinistre, vous
êtes responsable
d'assurer votre
sécurité, celle
de votre famille
et de vos biens

**Vous informer,
c'est votre
responsabilité**

Pour plus
d'information, consultez
Quebec.ca/inondation

Votre
gouvernement



Avant une inondation

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Surveillez la crue des eaux sur le site [Vigilance securitepublique.gouv.qc.ca/vigilance](http://Vigilance.securitepublique.gouv.qc.ca/vigilance) et soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de réagir rapidement si les conditions se détériorent.
- Respectez les consignes données par les sources officielles d'information.
- Préparez une trousse d'urgence pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant trois jours.
- Préparez un plan familial d'urgence.



En cas d'alerte inondation

- Suivez l'évolution de la situation dans les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec, à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- **Rangez en hauteur ou à l'étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.**
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau commence à envahir votre résidence, ne touchez à rien et communiquez immédiatement avec Hydro-Québec pour faire interrompre l'électricité.
- **Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour éviter qu'ils ne soient projetés ou emportés par l'eau.**



Évacuation

- Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison.

Articles essentiels
à inclure dans votre
trousse d'urgence
pour la maison



Eau potable
(6 litres par personne)



Nourriture non
périssable



Ouvre-boîte manuel



Radio à piles
et piles de rechange



Lampe frontale ou
de poche et piles
de rechange ou lampe
à manivelle



Briquet, allumettes
et chandelles



Trousse de premiers
soins (antiseptiques,
analgésiques,
bandages adhésifs, etc.)

Québec

Voici un napperon produit par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui résume les programmes mis en place pour soutenir nos entreprises en réaction aux tarifs imposés par les États-Unis.

TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS



Les trois mesures de soutien décrites ci-dessous s'adressent aux entreprises établies au Québec. Elles visent à les rendre plus résilientes en atténuant les impacts négatifs suscités par l'imposition des tarifs douaniers américains.

	Programme FRONTIERE	Chantier productivité	Panorama
DÉFINITION DE LA MESURE	Soutenir les entreprises exportatrices québécoises confrontées à un manque de liquidités à cause de l'imposition de nouveaux tarifs douaniers américains.	Bonification de l'enveloppe consacrée au programme ESSOR afin d'améliorer la productivité des entreprises québécoises et de les aider à devenir plus compétitives et résilientes.	Soutenir les entreprises québécoises dans leurs stratégies et projets de diversification des exportations vers d'autres marchés que les États-Unis requérant du financement de fonds de roulement. Inclut : <ul style="list-style-type: none"> un produit de financement des services d'accompagnement offerts par Investissement Québec et ses partenaires.
AIDE DISPONIBLE	Prêt portant intérêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 000 000 \$. <ul style="list-style-type: none"> Termes maximum de 7 ans. Moratoire de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 24 mois. 	Prêt ou, exceptionnellement, une contribution non remboursable <ul style="list-style-type: none"> Contribution financière minimale de 20 % de l'entreprise ou d'une institution privée. Termes maximum de 10 ans. Moratoire de remboursement (capital et intérêts) de maximum 5 ans. Contribution non remboursable pour les projets de 10 000 000 \$ et plus se démarquant en matière de productivité. * Les aides administrées par le réseau régional d'investissement Québec excluent la possibilité de contributions non remboursables. 	Prêts à terme allant de 250 000 \$ jusqu'à 1 000 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> Moratoire sur le remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 24 mois.
ENTREPRISES ADMISSIBLES	Entreprises manufacturières ou d'un secteur primaire dont les exportations sont assujetties à tout nouveau tarif douanier américain et ayant : <ul style="list-style-type: none"> un chiffre d'affaires de 3 000 000 \$ ou plus; au moins 25 % de son chiffre d'affaires généré par des exportations aux États-Unis; démontré une rentabilité pour au moins un des deux derniers exercices financiers. 	Toute entreprise présentant un projet de transformation numérique d'au moins 100 000 \$. Pour les autres projets de productivité d'au moins 100 000 \$, le secteur primaire et certaines industries de services (par exemple la finance, les arts et spectacles et la restauration) sont exclus, conformément aux normes du programme ESSOR.	Entreprises exportatrices qui ont une bonne expérience sur les marchés hors Québec avec un niveau adéquat de préparation et d'engagement.
OBJECTIF	Favoriser le maintien des activités et des liquidités des entreprises à court terme afin de leur permettre d'ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement.	Soutenir l'innovation et la productivité des entreprises pour qu'elles puissent se positionner avantageusement auprès des grands donneurs d'ordre, diversifier leurs marchés et assurer leur croissance.	Soutenir les besoins en fonds de roulement des entreprises pour qu'elles puissent réaliser des projets visant à augmenter ou à diversifier leurs ventes au Canada et à l'international (hors États-Unis).

D'autres mesures de soutien sont offertes aux entreprises québécoises affectées par l'imposition des tarifs douaniers américains.

Pour en savoir plus : Quebec.ca/tarifs-douaniers

Ou par téléphone au : 1-844-474-6367

RECETTE DU MOIS

Casserole de poisson à la brésilienne (moqueca)

INGRÉDIENTS

- 600 g (1,5 lb) de filets de morue frais ou décongelés issus de la pêche durable, coupés en morceaux
- 30 ml (2 c. à soupe) d'huile d'olive, divisée
- Le zeste et le jus de 1 lime
- Sel et poivre, au goût
- 1 oignon jaune, haché
- 2 poivrons, coupés en dés
- 2 carottes, tranchées
- 4 gousses d'ail, hachées
- 1 piment jalapeno, haché ou 5 ml (1 c. à thé) de flocons de piment (facultatif)
- 3 tomates, coupées en dés
- 30 ml (2 c. à soupe) de pâte de tomates
- 250 ml (1 tasse) de bouillon de poulet
- 5 ml (1 c. à thé) de paprika
- 10 ml (2 c. à thé) de graines de coriandre moulues
- 1 boîte de 398 ml (14 oz) de lait de coco
- 15 ml (1 c. à soupe) de câpres
- 125 ml (½ tasse) de coriandre fraîche, ciselée



PRÉPARATION

1. Dans un bol, mélanger les morceaux de poisson avec 15 ml (1 c. à soupe) d'huile, le zeste et le jus de lime, du sel et du poivre. Réserver au réfrigérateur.
2. Dans une grande poêle, chauffer 15 ml (1 c. à soupe) d'huile à feu moyen. Faire revenir l'oignon pendant 2 minutes.
3. Ajouter les poivrons, les carottes, l'ail et le jalapeno. Saler et poivrer au goût. Cuire 4 minutes en remuant de temps à autre.
4. Ajouter les tomates, la pâte de tomates, le bouillon, le paprika et la coriandre moulue. Couvrir et porter à ébullition. Laisser mijoter à feu doux 5 minutes ou jusqu'à ce que les carottes soient tendres.
5. Ajouter le lait de coco, le poisson et sa marinade ainsi que les câpres. Cuire 3 minutes.
6. Garnir de coriandre fraîche. Si désiré, accompagner de riz et de quartiers de lime.

Source: <https://montougo.ca/recette/mijotes/casserole-de-poisson-a-la-bresilienne-moqueca/>



Le système tégumentaire (partie 2).

Les coups de soleil et la peau sèche et ridée sont deux problématiques courantes du système tégumentaire que nous pouvons traiter avec les plantes. Voici comment faire.

Comme vous le savez tous, le coup de soleil est une lésion de la peau provoqué par irradiation des rayons UVA et UVB du soleil. Il est bénéfique pour la peau de recevoir les rayons du soleil, mais à doses modérées et avec une protection adéquate tout en évitant une exposition entre 11h00 et 13h00, au plus fort des rayons. Il est important de boire beaucoup d'eau lors d'un coup de soleil et d'éviter de retourner au soleil le temps de la guérison. On peut se faire un cataplasme pour enlever le feu de la brûlure, les démangeaisons et accélérer la guérison.

Cataplasme rafraichissant

60 ml de farine d'avoine,

30 ml de gel d'aloès bien froid, 10 ml d'huile de calendule

20 gouttes d'huile essentielle de lavande.



Assez de yogourt nature pour faire une belle pâte lisse On mélange bien tous les ingrédients et on applique directement sur la région atteinte ou entre deux épaisseurs de coton à fromage et on laisse jusqu'à ce que le cataplasme devienne chaud. Rincer et recommencer au besoin.

La peau sèche et la peau ridée constituent un phénomène du vieillissement naturel, mais qui peut être retardé. Encore là une bonne hydratation est essentielle. On peut aussi prendre des douches plus froides ou s'appliquer des serviettes froides sur le visage. Il faut éviter l'alcool et le tabac et privilégier les fruits et légumes antioxydants et les bons gras. Je vous propose une recette de crème hydratante à faire soi-même.

Crème de velours

80 ml d'huile d'olive, 20 ml de cire d'abeille, 20 ml d'huile de jojoba ou de tournesol

80 ml d'eau de rose, 5 ml d'aloès, 2 capsules de vitamine E ou d'huile d'onagre

Quelques gouttes d'huile essentielle de rose ou de bois de rose.

Faire chauffer les trois premiers ingrédients au bain-marie pour faire fondre la cire. Retirer du feu. Mettre au mélangeur l'eau de rose et l'aloès et bien les mélanger. Ajouter le mélange d'huile lentement. Une fois rendu homogène ajouter le reste des ingrédients et mélanger quelques secondes. Mettre dans des pots et garder au frigo. Se conserve 6 mois.

La peau est essentielle au bon fonctionnement de tout notre corps et on doit bien en prendre soin, car elle le recouvre entièrement. Donc buvez beaucoup d'eau, allez au soleil modérément et dorloter votre peau !

Les recettes sont tirées du cours Herb Art 2 de l'Herbothèque. Eve Paquin Herboriste en formation

La Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars de chaque année depuis 1993, est une célébration annuelle des Nations Unies axée sur l'importance de l'eau douce.

La Journée mondiale de l'eau célèbre l'eau et sensibilise le public au fait que 2,2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Elle vise à agir pour faire face à la crise mondiale de l'eau. L'un des principaux objectifs de la Journée mondiale de l'eau est de soutenir la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 6 : l'eau et l'assainissement pour tous d'ici 2030.

Chaque année, ONU-Eau, le mécanisme de coordination des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement, fixe le thème de la Journée mondiale de l'eau. En 2023, l'accent a été mis sur l'accélération du changement. En 2024, sur l'utilisation de l'eau pour la paix. En 2025, le thème sera la préservation des glaciers.

Préservation des glaciers

Comme la planète se réchauffe, les zones gelées diminuent, ce qui rend le cycle de l'eau plus imprévisible.

Pour des milliards de personnes, les écoulements d'eau de fonte changent, provoquant des inondations, des sécheresses, des glissements de terrain et une élévation du niveau de la mer. D'innombrables collectivités et écosystèmes risquent d'être dévastés.

Alors que nous œuvrons de concert à atténuer les changements climatiques et à nous y adapter, la préservation des glaciers est une priorité absolue.

Nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre pour ralentir le recul des glaciers. Nous devons aussi gérer les eaux de fonte de manière plus durable.

Sauver nos glaciers est une stratégie de survie pour les êtres humains et la planète.

Protéger les ressources en eau gelée pour l'avenir.

La Journée mondiale de l'eau 2025 a pour thème « La préservation des glaciers ».

Les glaciers sont indispensables à la vie. Leur eau de fonte est essentielle pour l'eau de boisson,

l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie propre et la santé des écosystèmes.

La fonte rapide des glaciers entraîne des incertitudes en matière de flux d'eau, ce qui a de profondes répercussions sur les populations et la planète.

Il est essentiel de réduire les émissions de carbone au niveau mondial et de mettre en place des stratégies locales pour s'adapter au recul des glaciers.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, nous devons travailler ensemble pour placer la préservation des glaciers au cœur de nos plans de lutte contre le changement climatique et la crise mondiale de l'eau.

Saviez-vous?

En 2023, les glaciers ont perdu plus de 600 gigatonnes d'eau, soit la plus grande perte de masse enregistrée depuis 50 ans. ([OMM](#))

Environ 70 % de l'eau douce de la Terre existe sous forme de neige ou de glace. ([OMM](#))

Près de 2 milliards de personnes dépendent de l'eau des glaciers, de la fonte des neiges et du ruissellement des montagnes pour boire, pour l'agriculture et pour la production d'énergie. ([ONU-Eau/UNESCO](#))

La fonte accrue des glaciers contribue de manière significative à l'élévation du niveau de la mer à l'échelle mondiale, le niveau de la mer étant aujourd'hui environ 20 cm plus élevé qu'en 1900. ([GIEC](#))

Limiter le réchauffement climatique à 1,5°C pourrait sauver les glaciers des deux tiers des sites du patrimoine mondial. ([UNESCO/UICN](#))

Source : <https://www.un.org/fr/observances/water-day>

<https://www.un-glaciers.org/fr>





Médiathèque
de Pike River



**Service offert gratuitement à
tous nos résidents de Pike River.**

C'est une bibliothèque dans laquelle vous pouvez emprunter des livres et des DVD.

Elle est située à l'hôtel de ville, au 2e étage.

Les heures d'ouverture : les mardis après-midi 14h à 17h et les samedis matin de 9h à 12h.

Bienvenue à tous, petits et grands!

Un lieu paisible pour lire. Tout style de livre et une place ordinateur.



UN WATER

22 MARS

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

2025 Préservation des glaciers

POSTES



CANADA

CANADA

POST

Tél.: 579-433-8105

Heures d'ouverture

De partout... jusqu'à vous

Lundi 09:00 - 12:00 - 14:30 - 16:30

Jeudi 09:00 - 11:00 - 15:30 - 17:30

Mardi 09:00 - 11:00 - 14:30 - 16:30

Vendredi 09:00 - 11:00 - 14:30 - 16:30

Mercredi 09:00 - 11:00 - 14:30 - 16:30

Fermé les samedis et dimanches

BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi, mercredi et jeudi
9h00 à 12h - 13h à 16h
Tél.: 450-248-2120

info@pikeriver.com

Prochaine séance du conseil :

Lundi 7 avril 2025 à 19h30

Visitez notre site web :

www.pikeriver.com

548 route 202

Pike River (Québec) J0J 1P0



Médiathèque
de Pike River

548, route 202 (2^e étage)

Mardi de 14h À 17h

Samedi de 9h À 12h

**Abonnement gratuit aux résidents
de Pike River**